



FORMULAIRE DE DEMANDE / COUPONS SPORT ET NATURE 2023 LYCEES – FINANCEUR REGION REUNION

Informations sur le demandeur / association

Date de la demande/...../ 2023			
<u>LYCEE :</u>	Nom de l'association :		Mél :	
<u>Chef d'établissement</u>				
Micro-région <i>(Veuillez entourer la mention concernée)</i>	NORD	EST	OUEST	SUD
Adresse postale				
Référent projet				
Nom / Prénom				
Tél. mobile				
Mél.				

De quel financeur dépendez-vous ?	REGION REUNION
--	-----------------------

Informations sur le projet éducatif *(Possibilité de transmettre document en complément)*

Nom du projet	
Descriptif du projet	
Cibles	
Valeurs du projet	

Participation attendue				
Quantitatives	Nombre d'élèves		Nombre d'adultes	
Répartition par niveaux :	Seconde			
	Première			
	Terminale			

Détail de la sollicitation demandée à l'IRT			
Détails des activités souhaitées	Nom de l'activité	Nom du prestataire	Date de prestation
Coupons Sport et Nature	Montant :		
Financement du projet	Prix prestations souhaitées		
	Financement coupon demandé		
	Reste à charge		

ENGAGEMENT DE L'ASSOCIATION

A SIGNER PAR LA PERSONNE HABILITEE A ENGAGER L'ASSOCIATION

<p>Je, soussigné(e),, Chef d'établissement.....</p> <p>ai pris connaissance des conditions du dispositif Coupons Sport et Nature 2023 et m'engage à honorer la réservation une fois la confirmation reçue par l'IRT.</p> <p>Ai bien noté, que toute annulation à moins de 7 jours qui ne relève pas d'un cas de force majeure (cf. Conditions de Vente IRT) entraînera l'annulation de la dotation accordée et la facturation totale de la prestation prévue à l'association.</p>	A Le : /...../2023
	Signature et cachet :

MODALITÉS DE L'AIDE COUPONS SPORT ET NATURE 2023

Afin de mieux traiter votre demande, nous vous remercions de bien vouloir compléter le plus précisément possible ce formulaire et le renvoyer à resa@reunion.fr **au plus tard 7 jours avant le début de la prestation**, accompagné du ou des devis au nom de l'IRT mentionnant le nom du lycée, que vous aurez au préalable obtenu des professionnels. Vous pouvez demander plusieurs activités donc plusieurs devis.

Tout formulaire incomplet où dont les champs renseignés ne correspondent pas à l'aide proposée par l'IRT dans le cadre du dispositif Coupons Sport et Nature 2023 ne pourra être traité.

Toutes les modalités administratives complétées ci-dessus devront être appliquées obligatoirement. A défaut, le soutien de l'IRT sera remis en question. Toutes les réservations devront être effectuées avant le 31 décembre 2023 pour des prestations avant le 31 janvier 2024.

IMPORTANT : Toute demande hors délai ne sera traitée.

En PJ :

Les Conditions Générales de Vente qui s'appliqueront sur les réservations.

L'aide de partenariat est accordée à votre collège :

Dès réception du ou des devis accompagnés du formulaire adressé directement à l'IRT :

- Le lycée met en place une option de réservation auprès du prestataire
- L'IRT établit un dossier de réservation et envoie la facture au lycée
- Le lycée effectue le règlement à l'IRT
- L'IRT envoie le bon d'échange au lycée qui le remettra au professionnel le jour de la prestation

Étape 2 : Une fois la prestation achevée, vous devrez obligatoirement nous transmettre le formulaire bilan/questionnaire complété, **au plus tard 30 jours après la fin de l'opération**, avec notamment les informations suivantes :

- Les retombées pour les publics cibles (*valeurs du projet/témoignages*)
- La visibilité du projet
- Autres indicateurs

Le bilan qualitatif et quantitatif de l'opération mettra en évidence les retombées générées par celle-ci et comportera des supports visuels.

Les photos produites resteront à l'usage du bilan de l'opération mais doivent être libres de droit et avec le consentement des figurants.